



Le SMIRTOM communique (novembre 2019)

La poursuite de la distribution des bacs de collecte sélective a été confiée à la société ESE. Dans ce cadre, l'ensemble des usagers (particuliers, administrations, entreprises) aurait dû recevoir un courrier non-adressé pour les informer des modalités de commande des nouveaux bacs. Il semblerait que certaines adresses n'aient pas reçu la communication, notamment en cas de présence de « stop pub ».

Vous trouverez ci-dessous le courrier et le questionnaire à télécharger.

La date limite pour enregistrer les demandes de bacs auprès d'ESE a été prorogée au **30 novembre 2019**.

Cela ne concerne que les usagers qui n'auraient pas reçu de nouveaux bacs en 2018 ou qui auraient besoin d'un ajustement de leur dotation.

Toutes les demandes enregistrées jusqu'à cette date seront livrées par ESE en porte à porte et sur rendez-vous.

Pour cela, les usagers peuvent :

- Appeler le n° vert : **0 800 002 617**
 - Enregistrer leur demande sur [internet](#)

Au-delà, les demandes continueront d'être enregistrées par ESE mais les bacs seront livrés de façon groupée dans les mairies.

Documents
[Courrier bac](#)
[Questionnaire](#)